



## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**DU 10 JUILLET 2018**



**PROCES VERBAL N°7**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 10 JUILLET 2018**  
**à Thouars – Centre Prométhée**  
**Date de la convocation : 4 JUILLET 2018**

Transmis en Sous-  
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **42**

Présents : 25

Excusé avec procuration : /

Absents : 17

Votants : 25

### Secrétaire de la séance : M. Jean-Jacques PETIT

**Présents :** Président : M. PAINÉAU - Vice-Présidents : MM. BONNEAU, DORET, MORICEAU R, SINTIVE, BEVILLE, CLAIRAND, RAMBAULT, BLOT, CHARRE, GIRET et Mme ARDRIT, Délégués : MM. GREGOIRE, SAUVETRE, BAPTISTE, ROCHARD Ch, MEUNIER, Mme GELEE, MM. MORICEAU Cl, PETIT, BOULORD, NERBUSSON, FOUCHEREAU, DUGAS et FERJOU.

**Excusés avec procuration :** /

**Absents :** Mme ENON, MM. DECHEREUX, ROCHARD S, BIGOT, Mmes RENAULT, BABIN, MM. MILLE, BREMAND, DUHEM, COLLOT, JOLY, Mmes GRANGER, RIVEAULT, ROUX, MM. PINEAU, HOUTEKINS et COCHARD.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 19 juin 2018.

# ORDRE DU JOUR

## **II - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES**

### **1) - Conservatoire à rayonnement intercommunal (C) :**

BC.2018-07-10-C01 - Validation du plan de financement de la saison de diffusion 2018 du Conservatoire et autorisation de demandes de subventions.

BC.2018-07-10-C02 - Convention de partenariat entre le comité des fêtes de Bouillé Saint-Paul, commune de Val en Vignes, et la CCT.

## **III - PÔLE SPORTS - EDUCATION ET JEUNESSE**

### **1) - Sports (S) :**

BC.2018-07-10-S01 - Convention-type de prestation de service entre le service des sports de la CCT et les associations sportives ou structures partenaires pour la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

BC.2018-07-10-S02 - Espace aquatique « les Bassins du Thouet » - Tarification pour l'accès à l'équipement pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 mai 2019.

## **IV - PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES**

### **3) - Déchets Ménagers (DM) :**

BC.2018-07-10-DM01 - Convention de transport des déchets ménagers de la Communauté de Communes du Thouarsais vers les installations du SMITED - Année 2018.

## **VI - PÔLE PATRIMOINE ET TOURISME**

### **1) - Biodiversité (B) :**

BC.2018-07-10-B01 - CIGT - Partenariat avec le Centre Régional d'Etudes et de Documentations Economiques et Sociales (CREDES) pour la mise en place de la carte CEZAM 2019.

**BC.2018-07-10-C01 - CRI - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA SAISON DE DIFFUSION 2018 DU CONSERVATOIRE ET AUTORISATION DE DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

Code Nomenclature FAST : 8.9

Comme chaque année, le Conservatoire a conçu une saison artistique qui vient enrichir les projets pédagogiques proposés par l'équipe professorale, dans le respect des missions qui lui sont confiées et en partenariat avec les acteurs culturels du territoire.

Le budget 2018 affecté à l'opération s'établit ainsi à 56 000 €. Le plan de financement envisagé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
SAISON ARTISTIQUE 2018	56 000,00 €	Etat DRAC + PEAC	10 000,00 €
		Conseil Départemental	4 300,00 €
		Partenariat	
		MPT Taizé	500,00 €
		Bouillé Saint Paul	2 500,00 €
		Saint Cyr La Lande	500,00 €
		Brie	500,00 €
		Entrées spectacles	2 000,00 €
		Communauté de Communes du Thouarsais	35 700,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>56 000,00 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>56 000,00 €</b>

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus et d'autoriser les services à effectuer les demandes de subventions correspondantes,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2018-07-10-C02 - CRI - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE COMITE DES FETES DE BOUILLE SAINT-PAUL, COMMUNE DE VAL EN VIGNES, ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS.**

Code Nomenclature FAST : 8.9

Le comité des fêtes de Bouillé Saint-Paul, commune de Val en Vignes, et le conservatoire Tyndo s'entendent pour l'organisation d'un spectacle associant élèves et professeurs du conservatoire et les artistes de la Compagnie Hip Tap Project.

**Le SPECTACLE "BOOM TCHAK"** avec la compagnie Hip Tap Project aura lieu le dimanche 8 juillet à 16 h30 dans le cadre du « Festival Bouillez ! » à Bouillé Saint Paul.

Le conservatoire Tyndo apporte un soutien financier au comité des fêtes de Bouillé Saint Paul à hauteur de **500,00 €**.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention de partenariat jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2018-07-10-S01 - SPORTS - CONVENTION-TYPE DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LE SERVICE DES SPORTS DE LA CCT ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES OU STRUCTURES PARTENAIRES POUR LA PERIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2018 AU 31 AOUT 2019.**

Dans le cadre des missions dévolues au Service des Sports de la Communauté de Communes du Thouarsais, et plus particulièrement les actions sportives mises en place au bénéfice d'associations sportives ou structures, une convention de prestation de service est élaborée avec les partenaires concernés, appelés à pratiquer les activités physiques et sportives organisées par le service.

A ce titre, il convient donc de mettre en place une convention-type afin de répondre ponctuellement aux besoins pendant l'année sportive. Celle-ci a pour objectif, entre autre, de fixer le taux horaire de mise à disposition du personnel et aussi de préciser les responsabilités incombant à chacune des parties. Pour ce faire, le taux horaire défini pour la prestation est de **36 €** pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

Le but de la présente est donc de donner pouvoir au Président ou au Vice-Président faisant fonction pour signer les conventions de prestation de service valables pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

Vu l'avis favorable de la Commission 2 "Sports – Education - Jeunesse" en date du 20 juin 2018,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention-type de prestation de service entre le service des sports de la Communauté de Communes du Thouarsais et les associations sportives ou structures partenaires présentes sur le territoire pour la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2019 ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2018-07-10-S02 - SPORTS - ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET" - TARIFICATION POUR L'ACCES A L'EQUIPEMENT POUR LA PERIODE DU 1er OCTOBRE 2018 AU 31 MAI 2019.**

Depuis l'ouverture des Bassins du Thouet, la grille tarifaire est établie selon deux périodes (automne-hiver, printemps-été).

La délibération BC.2018-04-17-S05 dite estivale prend fin le 30 septembre 2018.

Pour la prochaine période, il est proposé de reprendre la grille tarifaire de la dernière saison hivernale 2017-2018 sans augmentation majeure.

Seuls les tarifs suivants ont été modifiés pour s'aligner sur la grille d'été :

- «Nocturne enfants»
- «Forfait famille samedi et dimanche après-midi».

Il convient de préciser que les entrées piscine et autres activités mises en place au sein des bassins ne sont pas assujetties à la TVA, seules sont concernées par l'assujettissement à la TVA les activités hors bassins.

Les tarifs comprenant des formules incluant des activités assujetties et des activités non assujetties sont assujetties à la TVA de la manière suivante :

- Tarif CE 100 entrées adultes + sauna/hammam : assujettissement sur 5 % du montant HT
- Tarifs remise en forme humide/accès bassin ludique : assujettissement sur 5 % du montant HT
- Tarifs remise en forme sèche et humide/accès bassin ludique : assujettissement sur 15 % du montant HT

Les tarifs d'accès à l'espace aquatique "Les Bassins du Thouet" pour la période du 1er octobre 2018 au 31 mai 2019 sont définis comme suit :

**TARIFICATION POUR L'ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET" VALABLE du 1<sup>er</sup> Octobre 2018 au 31 mai 2019**

\* Adulte : + de 16 ans

\*\* Enfant : 3 à 16 ans

\*\*\* accès à tous les équipements (sauna-hammam-douches + bassin)

Centres de loisirs du Thouarsais : 1 entrée accompagnateur gratuite pour 10 enfants

<b>CONTRÔLE ACCÈS (ABONNEMENT)</b>	<b>Hiver 2017-2018</b>	<b>Hiver 2018-2019</b>	<b>TOTAL HT</b>
1 bracelet	5,00 €	5,00 €	
<b>ACCES BASSINS</b>			
1 entrée adulte *	4,60 €	4,60 €	
5 entrées adultes*	22,00 €	22,00 €	
10 entrées adulte *	41,50 €	41,50 €	
100 entrées adultes – CE (bassins)	372,00 €	372,00 €	
100 entrées adultes *** - CE (sauna/hammam/douches + bassin)	474,00 €	474,00 €	451,43 €
1 entrée enfant **	3,30 €	3,30 €	
5 entrées enfants **	15,80 €	15,80 €	
10 entrées enfant **	30,60 €	30,60 €	
100 entrées enfants CE **	296,00 €	296,00 €	
enfant moins de 3 ans	gratuit	gratuit	
1 entrée demandeurs d'emploi, étudiants	3,60 €	3,60 €	
1 entrée centre de loisirs	2,60 €	2,60 €	
carte horaire 25 h	76,50 €	76,50 €	
carte horaire 50 h	143,00 €	143,00 €	
<b>SEANCES ANIMATIONS</b>			
1 séance	8,20 €	8,20 €	
5 séances	38,80 €	38,80 €	
10 séances	73,50 €	73,50 €	
<b>APPRENTISSAGE - PERFECTIONNEMENT</b>			
1 séance	8,20 €	8,20 €	
10 séances (balisage de 6 semaines)	71,50 €	71,50 €	
<b>JARDIN AQUATIQUE / BEBES NAGEURS</b>			
1 séance	4,60 €	4,60 €	
10 séances	44,00 €	44,00 €	
Forfait annuel	122,50 €	122,50 €	
<b>REMISE EN FORME SECHE (FITNESS / CARDIO)</b>			
1 séance	5,60 €	5,60 €	4,67 €
10 séances	50,50 €	50,50 €	42,08 €
1 entrée demandeurs d'emploi, étudiants	4,40 €	4,40 €	3,67 €
abonnement mensuel	47,00 €	47,00 €	39,17 €
abonnement trimestriel	123,50 €	123,50 €	102,92 €
abonnement annuel	337,00 €	337,00 €	280,83 €
abonnement annuel matin	143,00 €	143,00 €	119,17 €
abonnement enfant	110,00 €	110,00 €	91,67 €
<b>REMISE EN FORME HUMIDE (SAUNA / HAMMAM / DOUCHES EMOTIONNELLES) + BASSIN LUDIQUE</b>			
1 entrée***	6,20 €	6,20 €	5,39 €
10 entrées***	55,00 €	55,00 €	47,83 €
1 entrée demandeurs d'emploi, étudiants***	5,10 €	5,10 €	4,43 €

<b>REMISE EN FORME (SECHE ET HUMIDE) + BASSIN LUDIQUE</b>			
1 séance	8,00 €	8,00 €	6,96 €
10 séances	70,70 €	70,70 €	61,48 €
1 entrée demandeurs d'emploi, étudiants	6,90 €	6,90 €	6,00 €
abonnement mensuel	67,30 €	67,30 €	58,52 €
abonnement trimestriel	157,00 €	157,00 €	136,52 €
abonnement annuel	392,70 €	392,70 €	341,48 €
abonnement annuel matin	193,00 €	193,00 €	167,83 €
<b>UTILISATION HORAIRE - BASSIN</b>			
2 lignes d'eau de 25m sur 2m50	40,00 €	40,00 €	
bassin complet	80,00 €	80,00 €	
<b>UTILISATION HORAIRE COLLEGES ET LYCEES</b>			
bassin complet	40,00 €	40,00 €	
<b>FORMULE ANNIVERSAIRE</b>			
par personne	10,00 €	10,00 €	
formule Animation	10,00 €	10,00 €	
nocturne adulte* <b>à partir de 18h00</b>	3,00 €	3,00 €	
nocturne enfant** <b>à partir de 18h00</b>	3,00 €	2,00 €	
forfait famille (2 adultes maximum + 3 enfants maximum)	12,60 €	12,60 €	
forfait famille samedi et dimanche après midi	10,50 €		
TARIF EXCEPTIONNEL (TRAVAUX/ARRET TECHNIQUE)	4,00 €	4,00 €	
TARIF EXCEPTIONNEL (TRAVAUX/ARRET TECHNIQUE)	3,00 €	3,00 €	

Le remboursement des entrées, séances ou abonnements pourra être sollicité en cas de maladie ou de déménagement sur présentation d'un justificatif.

Vu l'avis favorable de la Commission n°2 du 20 juin 2018,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la nouvelle grille de tarification pour l'accès à l'espace aquatique "les Bassins du Thouet" valable du 1er octobre 2018 au 31 mai 2019,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens.

#### **Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

#### **BC.2018-07-10-DM01 - DECHETS MENAGERS - CONVENTION DE TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS VERS LES INSTALLATIONS DU SMITED - ANNEE 2018.**

La Communauté de Communes du Thouarsais a délégué sa compétence liée au traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et du tout-venant de déchèteries au Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Deux-Sèvres (SMITED). Dans ce cadre, le syndicat prend également en charge le transfert et le transport des déchets non valorisés après collecte.

Ainsi, depuis 2010, la totalité des ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire de la Communauté de Communes est transportée en régie jusqu'au quai de transfert du SMITED à Coulonges-Thouarsais, pour être ensuite acheminée par le SMITED sur le centre de Tri Mécano Biologique (TMB) situé à Champdeniers.

Pour l'année 2018, le SMITED a proposé une nouvelle organisation à la Communauté de Communes pour les dépôts ayant lieu le samedi des semaines comportant un jour férié (6 samedis en 2018). Il s'agit pour la collectivité de déposer directement les ordures ménagères au TMB à Champdeniers. En compensation, le SMITED s'engage à dédommager la collectivité par rapport au transport, par un remboursement à hauteur de 0,318 € HT/tonne/km. Pour 2018, la Communauté de Communes a accepté cette proposition. Pour les années suivantes, il conviendra de réétudier la question avec le SMITED.

Pour encadrer cette nouvelle organisation, le SMITED propose de conventionner avec la Communauté de Communes du Thouarsais sur les modalités de transport des déchets ménagers acheminés vers les installations de traitement du SMITED dont le TMB. Celle-ci vient réaffirmer les modalités de mutualisation des frais de transport et précise le tarif de transport s'appliquant en cas de remboursement du SMITED à la collectivité adhérente.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider le projet de convention de transport des déchets ménagers de la Communauté de Communes du Thouarsais vers les installations du SMITED au titre de 2018 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents relatifs à cette affaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

**BC.2018-07-10-B01 - BIODIVERSITE - CENTRE D'INTERPRÉTATION GÉOLOGIQUE DU THOUARSAIS - PARTENARIAT AVEC LE CENTRE RÉGIONAL D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (CREDES) POUR LA MISE EN PLACE DE LA CARTE CEZAM 2019.**

Depuis 2006, le Centre d'Interprétation Géologique du Thouarsais profite de l'insertion gratuite d'un **encart publicitaire (5 lignes + logotype)** dans le catalogue régional du Centre Régional d'Études et de Documentations Économiques et Sociales (CREDES), association type loi de 1901 qui regroupe des comités d'entreprise et amicales de personnels de la région Poitou-Charentes. Outre la diffusion du catalogue dès la fin de l'année 2018 (55 000 exemplaires), le CREDES prévoit une insertion gratuite de l'encart sur le **site carte-cezam.fr** et sur **trois newsletters**. En contrepartie, chaque salarié qui adhère au CREDES bénéficie d'une **réduction de 40%** sur le droit d'entrée (tarif adulte) pour le centre d'interprétation, moyennant présentation de la **carte CEZAM**.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de renouveler, en 2019, la participation du Centre d'Interprétation Géologique du Thouarsais à l'opération carte CEZAM. Compte tenu du format de cette carte, seule la réduction s'appliquant aux visiteurs ne résidant pas sur le territoire sera indiquée (2,50 € au lieu de 4,00 €) ;
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président délégué pour signer la convention de partenariat avec le CREDES, jointe en annexe, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.